

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FINAMA MULTI GESTION ALLOCATION

Code AMF : 990000102229

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion** : Le FCPE est un fonds nourricier de l'OPCVM GROUPAMA FP FLEXIBLE ALLOCATION. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir chercher à obtenir, au travers d'une gestion de type directionnelle, une performance annualisée d'Eonia capitalisé +4% (nette de frais de gestion) sur la durée de placement recommandée (5 ans minimum), au moyen d'une gestion active de l'allocation. **Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché retenues par la société de gestion. Il ne constitue pas une garantie de rendement ou de performance.**

La performance du FCPE pourra être inférieure à celle de son maître, GROUPAMA FP FLEXIBLE ALLOCATION, compte tenu de ses propres frais de gestion.

**Indicateur de référence** : Compte tenu de son objectif de gestion, l'OPCVM maître ne cherche pas à répliquer un indicateur de référence. Cependant l'EONIA Capitalisé peut constituer un indicateur de référence.

Le FCPE est composé en totalité et en permanence de parts IC de l'OPCVM GROUPAMA FP FLEXIBLE ALLOCATION et, à titre accessoire, de liquidités.

#### Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le FCP est géré au quotidien avec une volatilité maximale de 8%. La stratégie d'investissement résulte d'une double approche ascendante et descendante.

Elle est mise en oeuvre par le gérant qui pilote l'allocation d'actifs et sélectionne les OPC sous-jacents mis dans le portefeuille.

Le FCP pourra notamment être exposé, de 0 à 100% de son actif, aux marchés actions, y compris sur les actions de petite taille de capitalisation, et sur les actions des marchés émergents.

De même, le FCP pourra être exposé de 0 à 100% de son actif sur des obligations émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient la duration, le niveau de risque de crédit, les critères de notation ou le pays d'origine de l'émetteur. L'exposition du FCP à ces différentes classes d'actifs sera toutefois calibrée en fonction de la contrainte de risque globale du FCP.

En termes d'allocation, le gérant définit l'allocation tactique (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique) en partant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays (le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt), de l'étude quantitative du comportement historique des différentes classes d'actifs réalisée par l'ingénierie financière, des perspectives d'évolution de ces classes et du calibrage du couple rendement/risque.

En termes de sélection, le gérant combine une double approche : une première quantitative ou la performance corrigée du risque des OPC est analysée par rapport aux OPC pairs et consistant à sélectionner les OPC présentant un profil asymétrique et qui ont la capacité de délivrer régulièrement de la surperformance et une seconde, qualitative consistant à échanger avec les gestionnaires et à évaluer leur processus de gestion des fonds sélectionnés dans le but d'approfondir leur processus de gestion, leur philosophie d'investissement, leur contrôle des risques ainsi que leurs prévisions macro économiques sur un an.

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale. La catégorie de risque associé à ce FCPE n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 4. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

#### Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

Le FCP pourra investir sur l'ensemble des classes d'actifs et détenir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.

Les OPC utilisés pourront être les suivants :

Jusqu'à 100% de l'actif net en OPCVM de droit français ou européen, n'investissant pas plus de 10% dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.

Jusqu'à 30% en cumul en FIA ou fonds d'investissements, de droit étranger répondant aux 4 critères d'éligibilité détaillés dans le prospectus.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux, actions ou de change dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net de l'OPCVM.

Afin de gérer la trésorerie, le fonds pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, des emprunts d'espèces.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : Supérieure à 5 ans.

**Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail)** : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et les plans d'épargne retraite.

**Fréquence de valorisation** : chaque jour de bourse Euronext Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

**Modalités de souscription des parts** : Les demandes de souscription sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE et sont exécutées au prix d'émission conformément aux modalités prévues dans le règlement.

**Modalités de rachat des parts** : Les demandes de rachat, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, la veille du jour de valorisation à GROUPAMA EPARGNE SALARIALE. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

**Recommandation** : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre FCPE sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de sa forte exposition aux risques actions, de taux et de change.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds d'épargne salariale y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	<b>4,00 %</b>
<b>Frais de sortie</b>	<b>Néant</b>
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par le fonds sur une même année	
<b>Frais courants</b>	<b>2,73 %</b>
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
<b>Commission de surperformance</b>	<b>Néant</b>

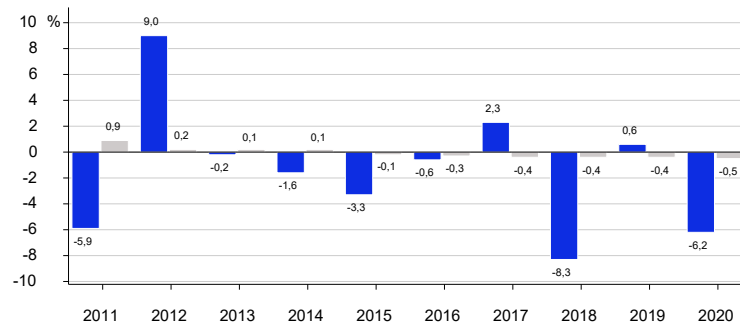
**Les frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2020. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le fonds d'épargne salariale lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de ce fonds d'épargne salariale, veuillez vous référer à la rubrique « frais » du règlement, disponible sur le site internet [www.groupama-es.fr](http://www.groupama-es.fr).

## Performances passées



La performance du nourricier sera identique à celle du maître minorée des frais de gestion du fonds nourricier.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le fonds d'épargne salariale.

Date de création du fonds d'épargne salariale : 26 mai 2009.

Les performances ont été calculées en euro.

■ EONIA Capitalisé  
■ FINAMA MULTI GESTION ALLOCATION

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Teneur de compte : GROUPAMA EPARGNE SALARIALE

Forme juridique : FCPE multi-entreprises. Créé pour l'application des accords de participation et d'intéressement passés entre les sociétés adhérentes et leur personnel, et des plans d'épargne d'entreprise (PEE, PEG, PEI), plans d'épargne pour la retraite collectif (PERCO et PERCO-I), et des plans d'épargne retraite établis par les sociétés adhérentes pour leur personnel.

Le prospectus du fonds d'épargne salariale est disponible auprès du teneur de compte GROUPAMA EPARGNE SALARIALE ou sur son site internet [www.groupama-es.fr](http://www.groupama-es.fr). La composition de l'actif du fonds d'épargne salariale est publiée chaque semestre par la société de gestion qui communique ces informations à l'entreprise et au conseil de surveillance du fonds.

Le prospectus, le DICI, les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent également être fournis sur demande.

La valeur liquidative est mise à la disposition du Conseil de surveillance à compter du premier jour ouvrable qui suit sa détermination. Elle est disponible sur le site internet [www.groupama-es.fr](http://www.groupama-es.fr).

Le conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise de:

- 1 membre salarié porteur de part représentant les porteurs de parts, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités d'entreprise ou les représentants des diverses organisations syndicales, le choix étant laissé aux entreprises;
- 1 membre représentant la direction désigné par la direction de l'entreprise.

La législation fiscale du pays d'origine du fonds d'épargne salariale pourrait avoir une incidence sur les investisseurs.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds d'épargne salariale.

Ce fonds d'épargne salariale est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mars 2021.